

104

885 738

L E T T R E
DE
M O N S I E U R
DE LA
V R I L L I E R E
A M O N S I E U R
*d'Argençon, touchant les
affaires de Monsier le
Duc d'Espernon.*

427 838

L E T T R E

D E

M O N S I E U R

D E L A

V R I L L I E R R E

M O N S I E U R

Duc d'Espernon.
affaires de Monsieur le
d'Argenson, touchant les



LETTRE DE

Monsieur de la Vrilliere,
à Monsieur d'Argençon:
touchant les affaires de Mon-
sieur le Duc d'Espernon.

MONSIEUR.

J'ai le memoire que Monsieur
le Tellier a envoyé à Monsieur
d'Espernon, pendant le voyage
que j'ay esté obligé de faire
à Chasteau-neuf pour voir Mon-
sieur d'Emery qui estoit extreme-
ment malade: vous aures esté par-
ticulierement informé des resolu-

A ij

128740

tion qui furent prises a Compie-
gne sur les nouveaux desordres
arrivés à Bourdeaux ensuitte de la
signification de l'interdiction du
Parlement. Maintenant i'excuseray
la necessité de la vostre qu'il vous
a plu m'envoier du quatriesme
du mois dernier qui nous fait co-
gnoistre qu'il est important au ser-
vice du Roy de faire chastier les
rebelles de Guienne, & de Borde-
aux. Ce que l'on auroit souhaité
pouvoir entreprendre, mais ayant
esté considéré que le mal augmen-
toit au lieu de diminuer, il seroit
a present malaisé de reduire le
Parlement de la Ville de Bourdeaux
à leur devoir: il est impossible d'en-
voier les Vaisseaux qui ont esté
demandez, ny fournir au despen-
ces des troupes qu'il conviendroit
employer à cet effect, ce qu'il est à
propos de dissimuler beaucoup de
choses que l'on peut relever en vne
choses

5 12 741
saison plus favorable. Leurs Majestés sont portées à de nouvelles résolutions, & ont estimé pour le bien de l'Estat d'avoir arresté les Articles qui sont enuoyées par le Courier à Monsieur le Duc d'Espernon avec d'autres expéditions dont ils vous donnera connoissance, & desquelles il se doit servir pour l'accommodement des affaires qu'on remet à la Prudence, de tenter en personne & vous y employer avec Monsieur de Comminges pour acheuer entierement cet accommodement que l'on desire estre preferé à toutes choses, & comme la Reyne sur l'occasion du Traitté de Paris & des affaires de Guyenne a donné ce sentiment au bien de l'Estat, qui demande que l'on reestablis le calme non seulement dans ladite Prouince, mais encore dans le reste du Royaume

B.

147

742

8

pour obtenir la paix generale.
Vous ferez service tres-agreable à
sa Majesté de porter ledit sieur
d'Espernon à faire son exemple à
favoriser l'exécution des ordres
qui luy sont enuoyez, vous y em-
ployer avec vigueur & affection
pour terminer tout à fait lesdites
affaires. Ce qu'estant fait Monsieur
d'Espernon doit renvoyer par deça
ledit sieur de Cominges pour en
apporter les premieres nouvelles à
leurs Majestez, qui trouuent bon
qu'inecontinent apres vous vous
acheminiez pour leur rendre com-
pte de toutes choses, & n'ayant
rien à adiouster icy de plus, ie re-
mets à vous entretenir de toutes
particularitez lors que vous serez
icy.

MONSIEVR,

Du premier Sep-
tembre 1649,

Vostre affectionne
serviteur de la
VRILLIERE.

450
HAG

843